

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 novembre 2010

Service instructeur
Direction Développement Social des
Territoires

N° CP-2010-13-4-8

Service consulté

CHARTE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE DE MULHOUSE

Résumé : Le présent rapport a pour objet, la signature de la charte de partenariat du Programme de Réussite Educative (PRE) de la ville de Mulhouse entre le Sous Préfet de Mulhouse, le Maire de la Ville de Mulhouse, le Président de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), l'Inspecteur d'Académie du Haut-Rhin, le Président de la Régie Personnalisée du Programme de Réussite Educative et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin. L'objet de la présente charte vise à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et adolescents de 2 à 16 ans conformément à la loi de cohésion sociale.

Les Programmes de Réussite Educative (PRE) sont inscrits dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ceux-ci visent à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, scolarisés ou résidant sur les territoires situés en zone éducative prioritaire (ZEP) et en zone urbaine sensible (ZUS).

L'objectif de ce dispositif est d'apporter une réponse individualisée, au plus près des besoins de l'enfant en tenant compte de son environnement social, familial et culturel, en associant ses parents et en les impliquant à toutes les étapes de la construction et de la réalisation du plan d'aide. Il s'appuie sur la mobilisation et la mise en réseau des partenaires du territoire, afin d'articuler des compétences, des acteurs et des actions existantes pour une réponse la plus proche des besoins exprimés.

Depuis le 24 janvier 2006, le Conseil Général participe à la régie personnalisée du PRE dont l'objectif est la mise en place et le pilotage du dispositif.

Le PRE, selon les problématiques identifiées, fait appel à un réseau opérationnel très large : Services hospitaliers, Centres socioculturels, aux associations caritatives, culturels, sportives et plus largement encore à tout acteur pouvant contribuer au projet de l'enfant comme les professionnels des Espaces Solidarité du Territoire de la M2A.

Ce Programme de Réussite Educative de Mulhouse vise à rendre les parents acteurs de la Réussite Educative et à mobiliser l'ensemble des partenaires signataires autour de choix stratégiques qui permettent de mieux agir ensemble dans les domaines :

- sanitaire et social
- scolaire
- culturel, artistique et sportif

Elle définit le champ de compétences de chaque partenaire et le sens de son engagement en fonction des domaines d'intervention de chacun.

L'Administration Départementale est concernée par le domaine sanitaire et social, à travers le PRE, elle vise notamment à :

- apporter sa connaissance du territoire Mulhousien, des familles en difficulté sociale, des dispositifs concourant à l'action médico-sociale,
- apporter son expertise dans l'analyse des situations individuelles des enfants en difficulté sociale,
- contribuer, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille, au développement du repérage et de la saisine du PRE pour des situations d'enfants issus de familles en grande précarité et/ou en difficulté sociale et familiale,
- prendre en charge les situations, selon leur complexité dans la mesure où elles relèvent de son champ de compétences.

La présente charte tend à une meilleure articulation des politiques publiques, dans le domaine éducatif, au profit des enfants les plus fragiles afin de leur permettre de réussir non seulement leur parcours éducatif mais leur offrir la possibilité de s'épanouir personnellement.

Je vous propose :

- D'approuver et de m'autoriser à signer cette charte qui prendra effet à sa date de signature.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER



RÉGIE PERSONNALISÉE DE MULHOUSE

CHARTRE DE PARTENARIAT DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE DE MULHOUSE

**La Régie Personnalisée
du Programme de Réussite Educative**

La Ville de Mulhouse

L'Etat :

**La Sous Préfecture de Mulhouse
L'Inspection Académique du Haut Rhin**

Le Conseil Général du Haut Rhin

Mulhouse Alsace Agglomération – m2A

Octobre2010

I. Le cadre général du Programme de la Réussite Educative

A. Les constats

Le Programme de Réussite Educative (PRE), institué par la loi du 18 janvier 2005, vise à rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans scolarisés ou résidant sur les territoires situés en ZEP et en ZUS.

Les principes, le contenu et le mode opérationnel de ce programme sont définis et précisés dans "la note de cadrage pour la mise en œuvre du programme de réussite éducative" du 25 avril 2005.

Ce programme permet la mise en place de parcours individualisés pour des enfants de 2 à 16 ans en fragilité éducative. L'individualisation des parcours permet de prendre en compte la globalité de l'environnement de chacun des enfants.

La mise en œuvre de ces parcours s'appuie sur le principe suivant : *faire converger l'ensemble des intervenants et des compétences autour de l'enfant et de sa famille*, afin d'organiser et de coordonner les diverses actions et les différents dispositifs d'aide existants.

Les partenaires éducatifs et institutionnels conviennent de la nette progression du phénomène de précarité à Mulhouse :

- une augmentation quasi constante de 2000 à 2007 des bénéficiaires de minima sociaux dans les quartiers prioritaires
- un accroissement des écarts de revenus entre les quartiers situés en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et les autres territoires

Par ailleurs, la situation scolaire demeure très difficile comme l'atteste les résultats des évaluations de l'Education Nationale :

- l'évaluation 6^e montre que les écarts en français se creusent nettement (le taux de réussite est de 40,8% à Mulhouse contre 57,2% au niveau national)
- l'évaluation 6^e montre que les écarts en mathématiques demeurent importants (le taux de réussite de 51,5% pour Mulhouse contre 64,4% au niveau national)

De plus, la part des élèves des catégories socioprofessionnelles défavorisées a fortement augmenté dans les collèges mulhousiens entre 2005 et 2009.

Ces constats illustrent la situation difficile de la Ville de Mulhouse tant sur le plan social, économique et éducatif et rendent plus urgente la mobilisation des partenaires afin d'être efficace dans le soutien apporté aux enfants les plus fragiles.

B. Les objectifs

Les objectifs du PRE ont été définis par la note de cadrage :

- "[...] donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite".

- "[...] accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés".

II. Mieux agir ensemble

A. *Rendre les parents acteurs de la Réussite Educative*

Démarche singulière à l'échelle du territoire, le PRE place les parents et les enfants au cœur d'un parcours individualisé, adapté aux besoins des familles et respectueux de leurs droits.

Ainsi, c'est à partir d'un diagnostic réalisé par des professionnels faisant émerger les potentiels, les attentes et les besoins de l'enfant que l'équipe pluridisciplinaire du PRE définit un parcours individualisé de réussite éducative. Il s'agit d'une prise en compte globale de l'enfant, fondée sur une articulation entre tous les acteurs locaux agissant dans le domaine de la santé, de la solidarité, de l'éducation et de la culture.

La prise en charge des enfants, travail d'aide, de soutien et d'accompagnement, doit éviter deux écueils : l'assistanat et la déresponsabilisation des parents. C'est pourquoi, les parents sont associés et impliqués à toutes les étapes de la construction du parcours individualisé.

Dès le repérage, une relation de confiance entre le coordonnateur et les familles doit s'établir au cours d'une ou plusieurs rencontres qui fixent les étapes et les objectifs à atteindre. Ces derniers sont ensuite formalisés dans un contrat rappelant également les engagements réciproques de chacun. Les parents sont ensuite impliqués tout au long du parcours et l'équipe du PRE peut les solliciter à tout moment pour réajuster ou compléter le parcours. Enfin, à l'issue du parcours, les parents sont également associés à une évaluation finale.

Cette dynamique interactive engage les parents et les enfants à devenir partie prenante dans la mise en œuvre du parcours.

B. *Développer le partenariat institutionnel*

Depuis sa création, le PRE a permis de contribuer au mieux être de nombreux enfants. Il a également eu pour effet d'accélérer le désenclavement des champs d'intervention. En effet, l'élaboration d'un tel projet a pu se concrétiser grâce à un important travail partenarial, engagé avec l'Education Nationale, les Espaces Solidarité du Conseil Général, les services municipaux et la m2A.

Cette collaboration a progressivement permis de mieux articuler les multiples champs d'intervention dans le respect des compétences de chacun des partenaires. Ce travail a principalement abouti à l'établissement "d'une charte de confidentialité" garantissant le respect de la vie privée des usagers et la confidentialité des informations.

Le champ du PRE se situe à l'intervalle de plusieurs champs de compétences : le scolaire, le sanitaire, le social, l'éducatif, le culturel et le sportif. Il est donc par définition un champ partenarial partagé par différents acteurs et institutions agissant dans le domaine de l'éducation et de l'enfance.

C. Renforcer le partenariat avec les Centres socioculturels

Le PRE souhaite développer un partenariat éducatif de qualité avec les centres socioculturels qui ont pour mission principale l'animation de la vie sociale et citoyenne d'un quartier.

Impliqués fortement dans la mise en œuvre d'actions en direction des enfants et des adolescents, les centres sociaux ont une réelle expertise des réalités sociales des quartiers en difficulté.

Ainsi, en tant que partenaire du PRE, les centres sociaux :

- participent, à travers la représentation du CEREM au conseil d'administration de la Régie Personnalisée du programme de la réussite éducative, à la définition des choix stratégiques en matière de réussite éducative ;
- s'impliquent davantage dans le repérage, la définition et le suivi des différents parcours des enfants en fragilité, particulièrement dans les territoires des ZOOM (L'AFSCO, Lavoisier-Brustlein, le Pax et Drouot) ;
- s'appuient, à chaque fois que cela est possible, sur leur offre socio-éducative afin de mettre en œuvre les parcours individualisés.

III. Les choix stratégiques de l'intervention de la réussite éducative

Pour mieux agir ensemble, les partenaires signataires ont jugé nécessaire d'identifier et de clarifier la mission et les domaines de compétences de chaque partenaire.

Ils souhaitent établir pour chaque domaine ou champ d'intervention une série d'engagements qui facilite la mise en œuvre d'une **logique transversale**.

Ils définissent en commun **des choix stratégiques** qui permettront de mieux agir ensemble pour favoriser l'épanouissement et la réussite des enfants. Ces choix stratégiques permettent également de rendre plus lisible le parcours de l'enfant, en le balisant et l'inscrivant dans une **continuité éducative**. Ainsi, grâce à un dialogue soutenu entre les coordonnateurs, la famille et l'enfant, ce dernier peut mieux comprendre le sens du parcours proposé et en devenir le principal acteur.

Les partenaires signataires de la charte prennent acte des objectifs du PRE de Mulhouse et apportent leur soutien aux différents choix stratégiques cités ci-après.

A. Domaine sanitaire et social

1. Le soutien aux enfants issus de familles en grande précarité et ou en difficulté sociale et familiale.

Dans un souci de recherche de cohérence et d'efficacité, les partenaires signataires de la charte souhaitent que le PRE travaille en étroite collaboration et en complémentarité avec les différents services du Conseil Général (accompagnement social, prévention départementale, prévention spécialisée...) et les services de la Ville de Mulhouse (service social, prévention et citoyenneté, Maison des parents).

Choix stratégiques :

- centralisation par l'équipe pluridisciplinaire du PRE, des repérages réalisés par le personnel de l'Education Nationale de primaire et secondaire (enseignants, médecins scolaires, infirmières...)
- développement de la saisine du PRE par les Espaces Solidarité du Conseil Général pour les familles en situation de précarité et de la collaboration avec les partenaires de l'équipe pluridisciplinaire
- renforcement du repérage des enfants issus des familles en situation de précarité par le service social de la Ville
- repérage et évaluation par le Service Social en faveur des Elèves (SSFE) intervenant en collèges ZEP et ZUS

2. Le soutien aux enfants en difficultés comportementale et sanitaire.

Les partenaires signataires fixent ensemble les objectifs suivants :

- articuler les dispositifs de santé de l'Education Nationale et le PRE
- consolider les relations avec le CMPP dans les domaines de l'orthophonie, de la psychomotricité et de la psychologie
- renforcer les relations avec les professionnels de santé : orthophonie, ophtalmologie, psychologie, en lien avec les réseaux santé de la Ville
- renforcer l'articulation entre les interventions du Pôle Prévention Citoyenneté et du PRE
- poursuivre et renforcer l'accès aux soins pour les enfants et les familles en difficulté

Choix stratégiques

- accompagner et faciliter la mise en œuvre des préconisations du médecin de la PMI établies lors du bilan de la petite section maternelle et du médecin de la santé scolaire lors de la visite obligatoire à l'entrée au CP
- mettre en place un partenariat avec l'hôpital pour les questions relatives à la psychomotricité et à l'orthophonie
- s'appuyer sur les réseaux santé de la Ville de Mulhouse en vue d'affiner les diagnostics et de mieux définir les parcours préconisés
- diagnostiquer et analyser les situations des élèves du 2nd degré en situation de fragilité sociale ou/et familiale par l'équipe éducative et plus particulièrement par l'Assistante Sociale scolaire en partenariat avec l'équipe médicale

B. Dans le domaine scolaire

Les partenaires signataires de la charte souhaitent :

- développer les parcours favorisant l'attitude éducatrice des familles en valorisant les relations parents/enfants, parents/école et en privilégiant les familles les plus en difficulté

- articuler la difficulté scolaire avec les autres aspects de la vie de l'enfant et du jeune
- mieux prendre en charge les enfants nouveaux-arrivants.

Choix stratégiques

- les élèves du 1^{er} et du 2nd degrés en difficulté et/ou en fragilité scolaire feront l'objet d'une analyse globale de leur situation et passeront devant l'équipe pluridisciplinaire
- associer le service social, le service jeunesse de la Ville et le dispositif Scolarisation des Elèves Nouveaux Arrivants (SCOLENA) de l'Education Nationale, à la définition des parcours pour les nouveaux arrivants
- les centres sociaux s'engagent à participer à l'information sur le PRE notamment auprès de leurs permanents et de leurs bénévoles, à participer au repérage des enfants en difficulté et à assurer la participation d'un professionnel à l'équipe pluridisciplinaire du PRE lorsqu'un enfant a été identifié par les CSC

C. *Domaine culturel, artistique et sportif*

Le sport et la culture constituent un moyen important pour le développement et l'épanouissement personnel de tous les enfants. Ils constituent également un facteur d'intégration dans la vie sociale. Les enfants en fragilité sont souvent exclus et n'accèdent pas à la culture et au sport pour des raisons financières et/ou culturelles.

Parallèlement, le sport et la culture peuvent être utilisés comme des moyens pédagogiques détournés en faveur d'enfants en difficulté. Ils peuvent, d'une part, permettre à ces enfants de se rapprocher des apprentissages et, d'autre part, de travailler sur des éléments de socialisation (respect des limites, des autres, de soi) avec des enfants présentant des difficultés liées à leur comportement.

Le Programme de Réussite Educative s'engage à se rapprocher des partenaires culturels et sportifs afin d'élaborer des parcours pluridisciplinaires et transversaux pour des enfants repérés.

Choix stratégiques

- favoriser l'accès dans les clubs sportifs et les établissements culturels en partenariat avec les services des sports et de la culture
- mettre en place des parcours culturels et sportifs transversaux et pluridisciplinaires
- permettre aux enfants nouveaux arrivants d'accéder aux loisirs en partenariat avec le service jeunesse
- développer le concept de "sas" en partenariat avec le service des sports de la Ville de Mulhouse. En effet, de nombreux enfants présentant des problèmes de comportement n'arrivent pas à s'intégrer et à participer aux activités sportives des clubs. La mise en place d'un parcours sportif sans une étape d'adaptation peut se terminer par une exclusion et engendrer ainsi des effets inverses à ceux escomptés. Cet échec peut mettre en péril les capacités de l'enfant à vivre en groupe ainsi que son capital d'estime de soi. Nous proposons à ces jeunes ayant des difficultés de comportement et qui sont exclus des clubs sportifs, un parcours sportif leur permettant de participer en dehors des clubs à une séance d'entraînement (*discipline envisagée : foot*) par semaine dont l'encadrement serait renforcé. Un éducateur sportif et un éducateur spécialisé prendraient en charge ces jeunes sur une durée de trois mois avec, à la clé, une intégration ou une réintégration dans un club sportif.

IV. Définition du champ de compétences de chaque partenaire et du sens de son engagement

A. Le conseil Général

Les missions du Conseil Général dans les champs de l'action sanitaire et sociale visent notamment à :

- ♦ **Favoriser l'insertion des personnes et des familles en difficulté**
par le financement du RSA, un accompagnement visant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, la mise en œuvre d'une politique départementale de l'habitat, la participation à la politique de la ville ...
- ♦ **Agir en faveur de l'enfance en tant que chef de file de la protection de l'enfance**
par une aide matérielle, éducative et psychologique aux familles en difficulté et à leurs enfants, l'hébergement des enfants en situation difficile, le contrôle et le suivi des signalements de mauvais traitements, la recherche des origines, la gestion de la Cité de l'enfance ...
- ♦ **Assurer le bien-être des parents et de l'enfant**
par des consultations prénatales, des consultations de jeunes enfants et des bilans en écoles maternelles, par l'agrément, le suivi et la formation des assistants maternels ...
- ♦ **Contribuer aux actions de santé publique**
par des campagnes de vaccinations et le dépistage préventif des cancers, des infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose.

1. Le Conseil Général s'engage à participer au PRE en apportant :

- sa connaissance du territoire Mulhousien, des familles en difficulté sociale, des dispositifs concourant à l'action médico sociale
- son expertise dans l'analyse des situations individuelles, des enfants en difficulté.

Pour ce faire, un représentant des 3 Espaces Solidarité Mulhousiens participe aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire du PRE.

2. De plus, il contribue, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille, au développement du repérage et de la saisine du PRE pour des situations d'enfants issus de familles en grande précarité et/ou en difficulté sociale et familiale.

3. Selon la complexité des situations, il peut être amené à prendre en charge certaines d'entre elles dans la mesure où elles relèvent de son champ de compétences.

B. L'Education Nationale

1. Repérage des élèves en difficulté scolaire, sociale et sanitaire
2. Participation systématique du Service Social en Faveur des Elèves pour toutes les situations du 1^{er} et du 2nd degrés
3. Transmissions de toutes les données nécessaires à l'instruction des dossiers
4. Participation active aux différentes instances de la réussite éducative.

C. La Ville de Mulhouse

Le PRE a engagé une dynamique transversale entre les services de la Ville. Ce rôle de moteur confère au PRE une place centrale dans la mise en œuvre de l'action municipale en matière éducative et sociale.

➤ **Le Pôle Education et Enfance**

Le Pôle Education et Enfance de la Ville de Mulhouse est un service qui a mis en place des actions innovantes comme la classe lecture, le plan lecture, le Coup de Pouce Lecture Ecriture, l'intervention musicale dans les écoles, la Classe à Horaires Aménagés Musique, le dispositif Classe Passerelle, le Contrat Local d'Education Artistique, les Ateliers Pédagogiques d'Arts Plastiques et le Centre de Ressources.

Le Pôle Education et Enfance permet de :

- développer les rencontres entre le PRE et les pôles scolaire et périscolaire
- repérer des enfants en fragilité par l'unité périscolaire
- dégager une vue d'ensemble et une complémentarité des actions mises en place par la Ville, la Communauté d'Agglomération et le PRE
- mutualiser des moyens matériels : locaux, maintenance, et des moyens administratifs et humains

➤ **L'Action Sociale**

Dans le cadre de ses interventions dans le secteur de l'aide sociale facultative et du suivi d'une partie des bénéficiaires du RSA de Mulhouse, l'action sociale s'engage, au côté de la réussite éducative, à :

1. Repérer les besoins en matière de réussite éducative des enfants des familles suivies
2. Expliciter le dispositif de réussite éducative
3. Elaborer une première proposition d'action avec les enfants et les parents en lien avec les intervenants du PRE
4. Exposer cette proposition aux partenaires du PRE en vue de sa validation et de sa mobilisation

Le rôle de l'action sociale de la Ville est de faciliter l'accès au dispositif PRE. Les échanges entre les travailleurs sociaux du service et les intervenants PRE doivent être constants dans l'intérêt des enfants et des familles.

➤ **Le Pôle Sports et Jeunesse**

Dans le cadre des actions qu'il mène, le Pôle Sports et Jeunesse contribue au repérage des enfants en fragilité.

1. Encadrement des élèves des écoles élémentaires par les cadres sportifs de la Ville - famille EPS
2. Animations été (opération Planètes) - famille sport loisirs ;
3. Animations pass'sport du mercredi - famille sport initiation et découverte ;
4. Opération "Bouge ton corps" famille - sport de proximité ;

Par ailleurs, le Pôle Sports et Jeunesse contribue à la mise en œuvre du PRE en permettant de faciliter l'accueil des enfants en fragilité :

5. Accès aux équipements sportifs dans le cadre des animations précitées
6. Accès aux différents matchs (hand-ball, volley, badminton etc.)

Dans le cadre des actions qu'il mène, le Pôle Sports et Jeunesse contribue au repérage et à la saisine des enfants en fragilité.

• **Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Camps**

Le Pôle Sports et Jeunesse contribue à la fois au repérage des besoins des enfants accueillis dans les ALSH ou les camps en orientant les familles vers le PRE. De plus, un travail en étroite collaboration est mis en œuvre, sur des situations préoccupantes pouvant être partagées.

• **Nouveaux arrivants**

En lien avec le PRE et le dispositif SCOLENA de l'Education Nationale, le Pôle Sports et Jeunesse pilote un projet à destination des enfants nouveaux arrivants scolarisés en CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires de Mulhouse.

L'objectif est de permettre à ces enfants de découvrir et d'intégrer plus facilement leur environnement social et quotidien par la pratique d'activités socioculturelles.

Le contact avec les familles s'établit en lien étroit avec les associations, travailleurs sociaux et établissements scolaires.

Nous proposons un accueil régulier et un suivi de ces enfants tout au long de l'année :

- animations spécifiques certains mercredi et samedi en groupe restreint : établir le contact et une relation de confiance, découvrir la Ville et ses infrastructures, se repérer dans la ville
- intégration progressive des enfants dans nos accueils de loisirs et/ou camps organisés par le service jeunesse : favoriser les échanges et le partage d'activités avec d'autres enfants de leur âge

Une animatrice est en charge de l'accompagnement et du suivi des enfants.

D. Mulhouse Alsace Agglomération – m2A

La Communauté d'agglomération intervient à deux titres par le biais de l'unité périscolaire en maternelle et élémentaire pour les quartiers Mulhousiens situés en Zone Urbaine Sensible.

➤ **Unité Périscolaire**

- repérage des enfants et participation au diagnostic avec les coordonnateurs de la réussite éducative
- les responsables des sites périscolaires assurent le lien entre la famille et la réussite éducative
- définition des parcours éducatifs en lien avec les coordonnateurs de la réussite éducative
- mise en place des suivis et évaluation des parcours

Différents champs d'intervention :

- mise en place de parcours individualisés pour les enfants en difficulté de comportement inscrit au périscolaire sur le temps du midi et du soir
- prise en charge de la restauration scolaire pour des enfants issus de familles à faibles revenus
- proposition de parcours sportifs et culturels pour des enfants en fragilité

Un élu de la Communauté d'agglomération sera présent au Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée. Le responsable du périscolaire fait partie de l'équipe pluridisciplinaire.

➤ **Pôle Prévention et Citoyenneté**

A travers les coordinations territoriales prévention sécurité du pôle prévention citoyenneté, la Ville de Mulhouse s'engage :

- A repérer des situations pouvant bénéficier du PRE, et le cas échéant à la saisine du dispositif ou au relais d'information au(x) professionnel(s) concerné(s)
- à transmettre tout élément utile à l'instruction des dossiers dans le respect de la charte du pôle prévention citoyenneté relative au partage d'informations
- à garantir la présence du chef de service ou de son adjointe aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire

A travers la Maison des Parents du pôle prévention citoyenneté, la Communauté d'agglomération propose un partenariat en amont de la présentation des situations. Deux angles différents peuvent être envisagés : les situations individuelles et les actions collectives.

En individuel :

- repérage de situations pouvant bénéficier du PRE, et le cas échéant saisine du dispositif ou relais d'information au(x) professionnel(s) concerné(s)
- soutien à l'évaluation lorsque cela s'avère nécessaire, et principalement en ce qui concerne des difficultés éducatives, des problèmes de comportement en/ou hors milieu scolaire, le tout dans le respect de la charte du pôle prévention citoyenneté relative au partage d'informations
- participation régulière aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire
- apports techniques dans les domaines des relations école/familles et dans le domaine des fonctions parentales
- intervention lorsque certaines familles ont déjà fait l'objet d'interventions socio-éducatives et refusent les apports de la réussite éducative

En collectif :

- en lien avec l'Inspection Académique du Haut Rhin et les Espaces Solidarité : aide et conseil auprès des enseignants confrontés à une difficulté de repérage d'une situation : aide au repérage
- en partenariat avec les médiateurs école-famille du Pôle Education et Enfance : apport d'outils, voire travail en binôme au sein des écoles pour les actions collectives relatives au domaine de la parentalité ; possibilité si nécessaire d'intervenir au titre de la formation auprès de ces médiateurs

La participation à l'équipe pluridisciplinaire devrait également permettre le repérage de problèmes ou d'enjeux récurrents pouvant être abordés lors d'actions collectives pluridisciplinaires, tout en apportant le regard spécifique de la Maison des Parents.

La présente charte doit permettre de mieux articuler les politiques publiques dans le domaine éducatif afin de donner aux enfants les plus fragiles, les moyens de réussir leur parcours éducatif et de s'épanouir personnellement.

Fait à Mulhouse, le

Les signataires :

Le Sous préfet de Mulhouse

Le Maire de la Ville de Mulhouse

Le Président
de Mulhouse Alsace Agglomération

L'Inspecteur d'Académie du Haut Rhin

Le Président du Conseil Général
du Haut Rhin

Le Président de la Régie Personnalisée
du Programme de Réussite Educative